

**MUNICIPALITÉ**  
**NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

1240

Initiales du maire

---

Initiales du greff.-trés.

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal d'Issoudun,  
tenue le **4 avril 2022** à 19 heures 30.

Sont présents :	Monsieur Marco Julien	Conseiller no 1
	Monsieur René Bergeron	Conseiller no 2
	Monsieur Bertrand Le Grand	Conseiller no 3
	Monsieur Gaston L'Heureux	Conseiller no 4
	Monsieur Fernand Brousseau	Conseiller no 5
	Monsieur Jean-François Messier	Conseiller no 6

Est absent :

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présent, Monsieur Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité.

Douze (12) personnes étaient présentes dans la salle.

**1. MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 2022-04-060**

1. Mot de bienvenue
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption du procès-verbal du 7 mars 2022
4. Rapport des comités de travail
5. Présentation et adoption des comptes payés – Mars 2022

**Affaires courantes**

6. Autorisation de circuler sur le territoire / Grand tour 2022 de Vélo Québec

**Administration**

7. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
8. Octroi de contrat pour rideaux et toiles solaires / Décoration Mélanie Bergeron
9. Avis de motion / Règlement 2022-03
10. Adoption du projet de règlement 2022-03 modifiant le Règlement 2017-02 décrétant les jours et les heures d'ouverture ainsi que les mesures d'atténuation du bruit des motocross dans le parc industriel
11. Octroi de contrat / Numérisation de documents municipaux / Eranum
12. Autorisation pour la conclusion d'une entente visant la création d'une régie intermunicipale de collecte de matières organiques
13. Ajout de Villeroy dans l'entente intermunicipale de service de vidange de fosses septiques
14. Appropriation de surplus / Octroi de contrat pour la mise à niveau du système de chauffage et de climatisation du bureau municipal / Bonair

**Aménagement du territoire**

**Travaux publics**

15. Appropriation de surplus / Prolongation du réseau électrique dans le parc industriel / Telus inc.

**Sécurité publique**

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du greff.-trés.

1241

**Loisirs, culture et famille**

16. Dépôt d'une demande dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR) / Déménagement du musée
17. Embauches des animateurs du camp de jour 2022
18. Divers
  - 18.1. Proclamation de la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine nationale de la santé mentale
  - 18.2. Dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers / Commission municipale du Québec
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 avril 2022.

**3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022**

**RÉSOLUTION 2022-04-061**

Il est proposé par Monsieur René Bergeron est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022.

**4. RAPPORT DES COMITÉS DE TRAVAIL**

Comité de création de la régie de collecte de compost

Mme Annie Thériault signale que le comité de création de la régie de collecte de compost s'est rencontré la semaine dernière. La régie a déjà reçu une partie de la subvention liée à l'achat d'un nouveau véhicule de collecte qui est commandé et devrait être livré avant la fin de l'automne 2022. La résolution qui est prévue adoptée ce soir est la dernière étape avant la création officielle de la régie.

**5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS – MARS 2022**

**RÉSOLUTION 2022-04-062**

ATTENDU QUE le directeur général a déposé et présenté les comptes payés du mois de mars 2022;

ATTENDU QUE la liste des dépenses présentée comprend notamment la totalité des dépenses réalisées par le Règlement 2018-11 concernant la délégation de pouvoir de dépenser;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les comptes payés mentionnés se résumant ainsi :

Sous-total des dépenses	126 188. <sup>27</sup> \$
Rémunération nette (employés et élus)	13 586. <sup>95</sup> \$
<b>Total dépenses</b>	<b>139 775.<sup>22</sup> \$</b>

**6. AUTORISATION DE CIRCULER / GRAND TOUR 2022 DE VÉLO QUÉBEC**

**RÉSOLUTION 2022-04-063**

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du greffier-trésorier

1242

ATTENDU QUE Vélo Québec organise des randonnées cyclotouristique dénommées le *Grand Tour*;

ATTENDU QUE le parcours prévoit emprunter des voies publiques de la Municipalité le samedi 6 août 2022 et la vendredi 12 août 2022;

ATTENDU QUE l'organisation souhaite avoir une autorisation officielle des municipalités touchées par les parcours;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le passage cycliste du Grand Tour de Vélo Québec sur le territoire de la Municipalité.

**7. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

M. Mathieu Roy, directeur général et greffier-trésorier atteste le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de l'ensemble des membres du conseil.

**8. OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACHAT DE RIDEAUX ET DE TOILES SOLAIRES / DÉCORATION MÉLANIE BERGERON**

**RÉSOLUTION 2022-04-064**

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé une demande d'aide financière au programme Nouveaux Horizons qui prévoit l'achat et l'installation de rideaux et de toiles solaires dans certains locaux du centre communautaire;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une confirmation d'aide financière dans le cadre de ce projet;

ATTENDU QUE la Municipalité avait demandé des prix à Décoration Mélanie Bergeron, entreprise d'Issoudun, pour l'estimé servant au dépôt d'aide financière;

ATTENDU QUE la soumission déposée est à prix compétitif et que la Municipalité encourage l'achat local;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer un contrat de 25 840,31\$ pour l'achat de toiles solaires et de rideaux pour le centre communautaire à Décoration Mélanie Bergeron, de payer 17 732,69\$ avant taxes applicables à même la subvention Nouveaux Horizons et de payer la différence, soit 8 107,62\$ à même le surplus cumulé.

**9. AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 2022-03**

AVIS DE MOTION est donnée par Monsieur Marco Julien que lors de la prochaine séance du conseil, le Règlement 2022-03 modifiant le Règlement 2017-02 décrétant les jours et les heures d'ouverture ainsi que les mesures d'atténuation du bruit des motocross dans le parc industriel sera adopté.

**10. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-02 DÉCRÉTANT LES JOURS ET LES HEURES D'OUVERTURE AINSI QUE LES MESURES D'ATTÉNUATION DU BRUIT DES MOTOCROSS DANS LE PARC INDUSTRIEL**

**RÉSOLUTION 2022-04-065**

ATTENDU QUE les pouvoirs conférés par la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1);

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de modifier le *Règlement 2017-02 décrétant les jours et les heures d'ouverture ainsi que les mesures d'atténuation du bruit des motocross dans le parc industriel*;

**MUNICIPALITÉ**  
**NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du gref.-trés.

1243

ATTENDU QUE les demandes de modification du règlement ont été présentés au comité de liaison motocross lors d'une réunion s'ayant tenue le 22 mars 2022;

ATTENDU QUE les demandes de modifications du règlement et le résultat des échanges au comité de liaison ont été présentés au conseil et débattus;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil du 4 avril 2022;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le projet de règlement 2022-03 et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2**

L'article 3 du Règlement 2017-02 est modifié et remplacé par le suivant :

« Article 3

La piste de motocross peut être utilisée à partir du deuxième samedi du mois d'avril inclusivement jusqu'au premier dimanche de novembre, excepté si celui-ci est le 1<sup>er</sup> novembre, dans ce cas, c'est au deuxième dimanche de novembre.»

**ARTICLE 3**

L'article 4 du Règlement 2017-02 est modifié et remplacé par le suivant :

« Article 4.1 Jours et heures d'ouverture pour l'utilisation des motocross

Les heures d'ouverture pour le motocross au bénéfice de la clientèle sont les suivantes :

	<b>JOUR</b>	<b>SOIR</b>	<b>Note/précision</b>
<b>Samedi et dimanche</b>	11h à 16h	FERMÉ	Le dernier dimanche du mois sera fermé si aucun samedi ou dimanche précédent du même mois a été fermé dû aux conditions météorologiques.
<b>Lundi</b>	FERMÉ	FERMÉ	Lors des journées fériées de la fête des Patriotes, de la fête du Travail et de l'Action de grâces, la piste pourra être ouverte de 11h00 à 16h00 si l'une des deux périodes du samedi jour et du dimanche jour précédent a été fermé dû aux conditions météorologiques.
<b>Mardi et mercredi</b>	13h à 16h	16h à 20h	
<b>Jeudi</b>	13h à 16h	16h à 20h *Mobile*	Mobile : Ouvert seulement si la période du mardi soir ou du mercredi soir précédent a été fermé dû aux conditions météorologiques.
<b>Vendredi</b>	13h à 16h	16 à 17h *Mobile*	Mobile : Ouvert seulement si les deux périodes du mardi soir et mercredi soir précédent ont été fermés dû aux conditions météorologiques.

**ARTICLE 4**

L'article 4.1 du Règlement 2017-02 est modifié et remplacé par le suivant :

« Article 4.1 Jours et heures d'ouverture pour l'usage de la piste par des motos récréatives et électriques.

**MUNICIPALITÉ**  
**NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du greff.-trés.

1244

Il est entendu ici par motos récréatives des motos cylindrées inférieures à 150 cc avec silencieux standards ou de meilleures performances.

Les heures d'ouverture pour le motocross récréatif et électrique au bénéfice de la clientèle sont tous les jours de 9h00 à 16h00.

**ARTICLE 5**

L'article 5 du Règlement 2017-02 est modifié et remplacé par le suivant :

« Article 5 Exceptions pour événements d'envergure

Le propriétaire doit justifier et signifier à la Municipalité avant le 1<sup>er</sup> février de chaque année pour des événements particuliers tels que des compétitions, un maximum de deux (2) fins de semaine d'un maximum de deux (2) jours, soit un total de quatre (4) jours par année civile, entre la fin de semaine de la Fêtes des Patriotes en mai et la fin de semaine de l'Action de grâces en octobre inclusivement. Seulement et uniquement lors de ces quatre (4) journées désignées, le propriétaire pourra contrevenir aux heures d'ouverture permises à l'article 4 du présent règlement et utiliser la piste entre 7h00 et 19h00.

Si l'événement particulier se déroule lors d'une fin de semaine précédent un des fériés suivants : Fête des Patriotes, fête du Travail, l'Action de grâces; le propriétaire a l'autorisation d'ouvrir le lundi férié pendant les mêmes heures d'ouverture que l'événement, soit de 7h00 à 19h00 seulement si l'une des journées précédentes a été fermée dû aux conditions météorologiques.

La Municipalité aura l'obligation d'aviser adéquatement les citoyens de la Municipalité par le biais de son journal municipal de février ou de mars et sur son site internet.

**ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun le 4 avril 2022.

\_\_\_\_\_  
Annie Thériault  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Mathieu Roy  
Directeur général et greffier-trésorier

**11. OCTROI DE CONTRAT / NUMÉRISATION DE DOCUMENTS MUNICIPAUX / ERANUM**

**RÉSOLUTION 2022-04-066**

ATTENDU QUE la Municipalité a initié une transition numérique au cours de l'année précédente;

ATTENDU QUE la Municipalité juge pertinent de numériser la documentation archivée pour faciliter la recherche d'information;

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du greff. -trés.

1245

ATTENDU QUE les organismes publics municipaux sont régis par de nombreuses normes de conservation et que le processus de numérisation doit respecter de nombreux critères pour être conforme aux dispositions;

ATTENDU QUE l'entreprise ERANUM offre ce service est qu'ils ont déjà eu comme client des organismes municipaux tel que la ville de Québec ce qui démontre leur professionnalisme;

ATTENDU QUE le tarif chargé varie entre 180\$ et 220\$ par boîte d'archives;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite tester la démarche en octroyant un premier contrat d'environ dix boîtes;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat de numérisation de dix boîtes d'archives pour un total maximal de 2500\$ avant taxes applicables à ERANUM.

**12. AUTORISATION POUR LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE VISANT LA CRÉATION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE DE COLLECTE DE MATIÈRES ORGANIQUES**

**RÉSOLUTION 2022-04-067**

ATTENDU QUE les municipalités de Dosquet, Laurier-Station, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, Saint-Édouard, Saint-Flavien et Val-Alain désirent se prévaloir des dispositions des article 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ. Chapitre C-27-1) pour conclure une entente relative à la création d'une régie intermunicipale de collecte de matières organiques;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents que la présente résolution est adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le conseil de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun autorise la conclusion d'une entente relative à la création d'une régie intermunicipale visant la collecte des matières organiques avec Dosquet, Laurier-Station, Saint-Édouard, Saint-Flavien et Val-Alain. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

**ARTICLE 2**

La mairesse, Mme Annie Thériault, et le greffier-trésorier, M. Mathieu Roy, sont autorisé à signer ladite entente.

**13. AJOUT DE VILLEROY DANS L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE SERVICE DE VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES**

**RÉSOLUTION 2022-04-068**

ATTENDU QUE la municipalité de Villeroy a signifié par la résolution 22-03-057 son intérêt à intégrer le service de vidange des fosses septiques de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE l'adhésion d'une nouvelle municipalité nécessite l'approbation de la majorité des municipalités participantes par résolution avant son acceptation par la mandataire, selon l'article 9 de l'entente relative au service de vidange régionale des installations septiques;

**MUNICIPALITÉ**  
**NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du greff.-trés.

1246

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente intermunicipale afin de régir l'organisation, l'opération et l'administration du service de vidages des fosses septiques des résidences isolées;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur de cette nouvelle entente entre 21 municipalités rendra caduque l'entente signée le 10 avril 2019 entre 20 municipalités;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents de désigner Mme Annie Thériault, mairesse de la municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun pour signer la nouvelle entente intermunicipale proposée aux municipalités désirant participer au service régional de vidange des fosses septiques de la MRC de Lotbinière.

**14. APPROPRIATION DE SURPLUS / OCTROI DE CONTRAT POUR LA MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DE CLIMATISATION DU BUREAU MUNICIPAL / BONAIR SD CLIMATISATION ET RÉFRIGÉRATION**

**RÉSOLUTION 2022-04-069**

ATTENDU QUE le système de chauffage et de climatisation du bureau municipal est défectueux depuis quelques années;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions à plusieurs fournisseurs de services;

ATTENDU QUE deux fournisseurs ont déposé des soumissions de différente nature, l'une prévoyant le remplacement du panneau de contrôle défectueux de l'unité déjà installée, la seconde prévoyant d'installer de nouvelles unités murales de type thermopompe;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris le temps d'analyser les deux soumissions;

ATTENDU QUE le Conseil juge à propos de conserver l'unité existante puisqu'elle est d'une qualité supérieure que les unités de type thermopompe;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat de réparation de l'unité de chauffage et climatisation à Bonair SD Climatisation et réfrigération au montant de 10 750,00\$ avant taxes applicables tel que présenté dans la soumission no.SOU061326 et d'en faire le paiement à même le surplus cumulé.

**15. APPROPRIATION DE SURPLUS / PROLONGATION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE DANS LE PARC INDUSTRIEL / TELUS INC.**

**RÉSOLUTION 2022-04-070**

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé une demande de prolongation de réseau à Hydro-Québec dans le parc industriel;

ATTENDU QUE l'infrastructure nécessaire à la prolongation appartient en partie à Hydro-Québec et à Telus inc.;

ATTENDU QUE la Municipalité doit payer une partie des frais de prolongation à Telus inc. puisqu'ils en sont copropriétaires;

ATTENDU QUE Telus inc. offre deux options à la Municipalité dans le cadre de la prolongation :

- Option 1 correspondant seulement au paiement des frais de prolongation du réseau électrique, soit un montant de 5 382,00\$ avant taxes applicables;
- Option 2 correspondant au paiement des frais de prolongation du réseau électrique et du réseau de câblodistribution, soit un montant de 20 709,29\$ avant taxes applicables;

**MUNICIPALITÉ**  
**NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du greff.-trés.

1247

ATTENDU QUE dans le passé, la Municipalité n'a pas défrayé les coûts relatifs au déploiement du réseau de câblodistribution et qu'il serait inéquitable d'en faire autrement;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de choisir l'option 1 et d'autoriser une dépense de 5 282,00\$ avant taxes applicables à Telus inc. pour la prolongation du réseau électrique dans le parc industriel et d'en faire le paiement à même le surplus cumulé.

**16. DÉPÔT D'UNE DEMANDE DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) / DÉMÉNAGEMENT DU MUSÉE**

**RÉSOLUTION 2022-04-071**

ATTENDU QUE la Municipalité entreprend déménager le musée Isidore-Boisvert dans le centre communautaire afin de libérer l'ancien local et de rendre le musée davantage accessible en l'installant dans les couloirs;

ATTENDU QUE ce réaménagement nécessite l'installation de caissons dans les corridors pour recevoir les articles de l'exposition;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat de 16 830,00\$ à Cuisine Laurier inc. pour l'ajout des caissons;

ATTENDU QUE la Municipalité juge à propos de déposer une demande au Fonds Régions et Ruralité (FRR) puisqu'elle dispose d'une enveloppe budgétaire;

ATTENDU QUE la Municipalité juge que le projet est à caractère publique et qu'il permettra d'augmenter la visibilité de l'exposition;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Gaston l'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le dépôt d'une demande au FRR pour les frais encourus dans le déménagement du musée et d'autoriser M. Mathieu Roy, directeur général et greffier-trésorier à signer les documents s'y rattachant.

**17. EMBAUCHE DES ANIMATEURS DU CAMP DE JOUR 2022**

(La mairesse Mme Annie Thériault et le conseiller M. Marco Julien se retirent pour conflit d'intérêt)

**RÉSOLUTION 2022-04-072**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite offrir un camp de jour à l'été 2022 pour les enfants entre 5 et 12 ans fréquentant l'école primaire;

ATTENDU QUE la Municipalité a invité les animateurs du dernier camp de jour à faire part de leur intérêt de revenir pour l'été 2022 puisqu'ils ont priorité;

ATTENDU QUE la totalité de l'équipe d'animateurs du camp de jour 2021 souhaite revenir pour l'été 2022 et que tous les membres de l'équipe avait eu une évaluation positive de leur travail;

ATTENDU QUE le Conseil a reçu les conditions et informations entourant l'embauche des animateurs du camp de jour 2022 et qu'ils acceptent ce qu'il leur a été présenté;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'embaucher pour le camp de jour 2022 les personnes suivantes aux conditions présentées :

- Joakim Julien au poste d'animateur en chef ;



**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du greff.-trés.

1248

- Émilie Charest, Xavier Julien, Marianne Julien et Mathieu Pilote au poste d'animateur.

**18. DIVERS**

**18.1 PROCLAMATION DE LA SEMAINE DU 2 AU 8 MAI 2022 SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE**

**RÉSOLUTION 2022-04-073**

ATTENDU QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022;

ATTENDU QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – Division Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie;

ATTENDU QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie;

ATTENDU QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

ATTENDU QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

ATTENDU QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

ATTENDU QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

**POUR CES MOTIFS**

Il est proposé par Monsieur Bertrand Le Grand que la municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

**18.2 PROCLAMATION DE LA SEMAINE DU 2 AU 8 MAI 2022 SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers préparé par la Commission municipale du Québec (CMQ) aux membres du conseil municipal. Ceux-ci font acte de réception et confirme en avoir pris connaissance.

**19. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Échange entre les personnes présentes dans la salle et le conseil concernant le projet de règlement 2022-03.

**20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION 2022-04-074**

Il est proposé par Monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 21h14.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**MUNICIPALITÉ**  
**NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du greff.-trés.

1249

Je, Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la Municipalité.

\_\_\_\_\_  
Madame Annie Thériault  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Monsieur Mathieu Roy  
Directeur général et greffier-trésorier

